



À vrai lire

Les actualités agricoles par le groupement AGIRAGRI



AGRICULTURE... ET DEMAIN ?

Offert par



membre du Groupement AGIRAGRI



AGIRAGRI
Partageons nos cultures

- Des fruits et légumes en 2040 ?
- L'Europe et la menace agricole
- Le flou des cotisations sociales
- Un pari gagnant
- Et toujours les Focus Secteurs

L'EDITO



Agitations virales

L'élevage français paye un lourd tribut aux turbulences du monde. On prendra ici appui sur la situation de crise sanitaire qui, depuis la FCO, la MHE en 2024, ne cesse de fragiliser les élevages, en particulier les bovins. A l'image d'un climat qui fait se rapprocher les épisodes de sécheresses ou de pluviométries, la virologie bouscule à intervalles de plus en plus resserrés les élevages. En témoigne la DNC, pour *Dermatose Nodulaire Contagieuse*. Une épidémie dans un premier temps rapidement circonscrite, qui s'est propagée depuis la fin de l'été à plusieurs départements, créant plus d'une centaine de foyers.

Et ce qui devait arriver arriva, puisque cette DNC a déclenché de multiples controverses. D'abord sanitaire au sens propre. La question de la vaccination s'est imposée dans le paysage agricole et médiatique, tant sur le plan de l'efficacité que sur la disponibilité des doses – ce dernier point rappelant étrangement la pandémie de Covid-19 – sans parler des effectifs de vétérinaires en milieu rural. Que dire des visions fort contrastées, voire clivantes, des agriculteurs eux-mêmes, ravivant des joutes qui avaient caractérisé en début d'année les élections professionnelles aux Chambres d'agriculture, ajoutant un maillon supplémentaire à ce que le politologue Jérôme Fourquet a qualifié d'« archipelisation » de la France.

Que dire des visions fort contrastées des agriculteurs eux-mêmes

Enfin, cette DNC amplifie un malaise agricole qui semble vouloir s'installer dans la durée. Malaise assurément économique, car les abattages de troupeaux conditionnent le devenir des exploitations d'élevage. Ces deux dernières années étaient pourtant bien orientées, au regard des prix de la viande bovine et du lait. Certes, le processus de décapitalisation est pour beaucoup dans cette ascension des prix, mais la DNC contient les ferments d'un effondrement du marché. Les flux à l'exportation sont également sur la sellette. Moins de volumes à exporter, restrictions imposées par les importateurs même si les animaux sont vaccinés, réduction des volumes de lait empêchant de préserver les productions de fromages, notamment ceux sous signes de qualité, on voit se dessiner un facteur pouvant précipiter vers le bas un excédent commercial agroalimentaire déjà endommagé depuis un an.

Que les marchés à l'exportation se ferment, serait pour les éleveurs de bovins une perte économique sèche de 1,7 milliard d'€ (si l'on cale l'hypothèse sur le chiffre de 2024), sans que l'issue par l'engraissement sur le territoire soit garantie, loin de là. La suite se devine aisément, surtout dans un contexte où la ratification de l'accord Mercosur est imminente : un surcroît d'importations de viande bovine. Il suffit d'observer les achats de viande par l'UE depuis le début de l'année, et de constater la forte progression des importations en provenance du Brésil d'Argentine ou d'Uruguay.

En agrégeant tous ces paramètres, le constat est brutal : l'agriculture, élevage ou pas, connaît un changement d'époque, tout en ignorant avec précision vers quoi on l'emmène. Pour rester sur la DNC, ce qui est frappant, une fois de plus, c'est ce conflit des temporalités entre la recherche vétérinaire, l'économie et le territorial. On nous avait dit que les braises de la crise agricole de l'hiver 2023-2024 étaient encore chaudes. La DNC ravive les tensions, l'amertume et plonge l'agriculture dans une incertitude encore plus radicale. ■

Thierry Pouch

SOMMAIRE

GRAND ANGLE

P 4

En 2040, produira-t-on encore des fruits et des légumes en France ?

FOCUS SECTEURS

Viticulture :

La Normandie redevient un vignoble

P 6

Elevage :

La France très éloignée du modèle laitier danois et néerlandais

P 7

Grandes cultures :

En Europe de l'Est la production de blé dur a triplé en cinq ans

P 8

Fruits et légumes :

Crise d'abondance en UE pour la pomme de terre de consommation

P 9

3 QUESTIONS À...

P 10

Thierry Pouch

« Si l'Europe a été construite par l'agriculture, elle peut aussi se déliter par elle. »

DROIT ET GESTION

P 11

Cotisations sociales agricoles : une réforme majeure... encore largement floue

[Vous pouvez cliquer sur l'intitulé pour accéder directement à l'article](#)

PORTRAIT D'AVENIR

P 14

Investir, stocker, tenir dans la durée : le pari d'Antoine Antier

CULTURE

P 17

Podcast / Des podcasts agricoles pour les heures de tracteur

TV / VIP pour very important... paysan

PARLONS DE NOUS

P 18

Quand la gestion devient un outil de terrain

AGIRAGRI fait son entrée au SIA Pro

P 19

Palmarès de notre challenge

A VRAI DIRE

P 20

Les gagnants et les perdants de la PAC en 2023

L'agriculture européenne à l'horizon 2040 : quels choix pour la Pac ?

Production française de miel en 2025 : un record à nuancer

Lancement de l'Observatoire national de l'agrivoltaïsme

Rebond des récoltes et hausse des prix des productions animales

**À vrai lire**

SC AGIRAGRI 85 Boulevard de Charonne 75011 PARIS
SIREN : 53530200400010 N° d'identification au RCS : Paris B 535 302 004
Directeur de publication : Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef : Arielle DELEST
Rédacteurs : Grégoire SAMSON, Thierry POUCH, Marion LACOURT-DAGONET
Comité de rédaction : Bernard BIZOUARD
Illustrations secteurs : Lylia MISMAC
Réalisation : C.O.T.C Communication

**AGIRAGRI**
Partageons nos cultures

GRAND ANGLE

En 2040, produira-t-on encore des fruits et des légumes en France ?



L'Hexagone a la possibilité de devenir le verger et le potager de l'UE ou de se recentrer sur son marché intérieur en convertissant ses cultures fruitières et légumières à l'agroécologie, selon une étude du ministère de l'agriculture. Mais une libéralisation de son agriculture relèguera ces cultures au profit des céréales. Les fruits et légumes consommés seront alors importés.

Les filières fruits et légumes sont en France structurellement déficitaires de près de 4,7 milliards d'euros (Mds€). La moitié des fruits et légumes consommés est importée. Ce déficit est multifactoriel : des coûts de production parfois excessifs comparés à la concurrence ou encore une réglementation environnementale en vigueur très stricte qui conduit à des impasses.

« La filière n'occupe que 2,3 % de la surface agricole utile française et représente un peu plus de 13 % des exploitations françaises. Elle est caractérisée par des modèles de production diversifiés », diagnostiquent les auteurs de l'étude prospective commandée par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire intitulée « Quels futurs pour les filières fruits et légumes françaises d'ici 2040 ? » (185 pages).

Nécessaire adaptation des variétés et pratiques

« Retarder les migrations de bassins et les implantations de nouvelles espèces et/ou variétés ne fait que retarder et rendre plus risquée la nécessaire transition des productions » alors qu'en production fruitière, elle s'opère sur plusieurs années, défendent les trois contributeurs. Aussi, l'étude prône l'adaptation des variétés et des pratiques culturales au nouveau climat.

Remis au ministère, le document définit quatre scénarii d'évolution envisageables des filières fruits et légumes. Cohérents, ils ne sont pas pour autant consensuels.

Intitulé « **Souveraineté alimentaire européenne** », le premier scénario s'inscrit complètement dans l'air du temps : « Dans un climat de tensions sur les ressources et entre les continents, des mesures protectionnistes et des politiques de patriotisme économique sont mises en place pour favoriser une production européenne productiviste ». Aussi les importations des pays tiers diminuent et la capacité d'exportation de la France au sein de l'UE progresse.

Dans ce scénario, l'agriculture maraîchère se développe selon un modèle intensif, avec des techniques majoritairement importées des Pays-Bas et d'Israël, pour réduire les pénuries de produits de contre-saison. Certaines productions françaises sont abandonnées au profit d'autres pays de l'UE plus compétitifs. Et les petits producteurs indépendants ont été remplacés par des entreprises agricoles de grande dimension.

GRAND ANGLE

En optant pour l'un des deux scénarii disruptifs « Prise de conscience écologique » ou « Du blé, du blé, du blé ! », l'offre de fruits et de légumes sera profondément modifiée. En prenant le virage de l'agroécologie (2^e scénario « **Prise de conscience écologique** »), l'agriculture biologique devient la norme. Les entreprises agricoles qui ne sont pas parvenues à modifier leurs pratiques culturales ou qui se sont retrouvées dans des impasses techniques, ont disparu. Et les consommateurs acceptent de ne consommer que des fruits de saison, produits localement de préférence.

En optant pour le 3^e scénario « **Du blé, du blé, du blé** » l'agriculture de firme, donne la priorité aux grandes cultures, le nombre d'exploitations de fruits et légumes chute drastiquement. Importer des fruits et des légumes pour approvisionner les marchés français et européens est la norme.

Le quatrième scénario dénommé « **Reconquête opportuniste** », semble le plus pertinent selon les auteurs de l'étude. Il est ainsi présenté : « La France lance un plan ambitieux de conquête des fruits et légumes pour répondre à un double objectif social et économique et devenir le premier fournisseur de vitamines naturelles de l'UE ». En 2040, l'Espagne ne sera plus le potager et le verger de l'UE. Dans les vergers et les champs, face aux aléas climatiques de plus en plus fréquents dès les années 2030, les itinéraires techniques sont adaptés (décalage des dates de semis et choix de variétés plus résistantes aux conditions climatiques extrêmes), l'irrigation de précision est généralisée et la rotation des cultures repose sur l'association de différentes cultures dans un même champ.

Ce 4^{ème} scénario impose des investissements dans la recherche et l'innovation pour développer et tester les pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques mais aussi une réorientation des aides Pac vers la production de fruits et légumes. L'accroissement global des volumes permet le développement de cultures de légumes pour l'industrie et de fruits dédiés à la transformation.

Les exploitations sont mécanisées afin de garantir les prix les plus compétitifs. Mais la nouvelle organisation des filières marginalise de fait les petits producteurs.

Ce scénario de reconquête impose la fin des distorsions réglementaires entre pays européens et hors UE et la généralisation des « clauses miroir » dans les négociations commerciales.

Reste à choisir le bon scénario pour l'avenir de la filière. ■

Source : [ICI](#)

Prendre les commandes de son exploitation avec clarté, méthode et confiance...



Pour les agriculteurs, viticulteurs qui sont aussi des chefs d'entreprise, AGIRAGRI a imaginé et rédigé cet ouvrage qui manquait. Pas de jargons, d'informations réservées aux initiés : que du concret, du pratique pour aider à mieux comprendre et préparer les échanges avec son expert-comptable, conseiller, banquier.

Un véritable carnet de vol en partenariat avec les Éditions France Agricole

FOCUS SECTEURS



Viticulture

La Normandie redevient un vignoble

Plus de cent ans après sa quasi-disparition, la culture de la vigne renaît en Normandie, aidée par des conditions climatiques clémentes et le nouveau le régime d'autorisation de plantations.

En Normandie, une quinzaine de vigneron·ne·s cultivent près de 70 hectares de vigne. Leur production annuelle est estimée entre 250 000 et 260 000 hectolitres, soit environ 30 000 bouteilles. Maxime Gazeau, animateur de l'association des vigneron·ne·s de Normandie, reste toutefois prudent : tous les producteurs n'ont pas encore déclaré leurs volumes.

Les bouteilles de vin sont commercialisées en vente directe sur les sièges d'exploitation mais aussi par des cavistes et des magasins spécialisés où les clients sont conseillés. Le vin normand n'est pas (encore) présent dans les rayons des supermarchés.

Boom de l'installation

Chaque année, de nouveaux projets d'installation et de plantation éclosent. L'association des vigneron·ne·s de Normandie en décompte une trentaine en voie d'être réalisés dans les prochaines années. Ces nouveaux viticulteurs sont des agriculteurs ou des cidriculteurs qui se diversifient, mais aussi des actifs en reconversion professionnelle.

L'association travaille en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture missionnée depuis 2021 pour structurer l'émergence de cette filière initiée par le Conseil régional de Normandie. L'été dernier, des démarches ont été entreprises pour obtenir un label indication géographique protégée (IGP). Les cépages plantés sont très variés. Les variétés cultivées jusqu'au 19^e siècle ont quasiment disparu. Aussi, les viticulteurs tentent d'acclimater des cépages cultivés au nord de la Loire aux conditions pédo-climatiques normandes ainsi que de nouveaux cépages résistants.

Cette relance de la viticulture a été rendue possible par deux heureuses circonstances : le climat normand dorénavant favorable à cette activité et le nouveau le régime européen des autorisations de plantation.

Il y a plus de cents ans, la culture de la vigne avait disparu. Cultivée depuis l'ère romaine et en plein essor jusqu'au 13^e siècle, elle n'a pas résisté à la petite ère glaciaire des années 1350-1850 puis à l'émergence du transport ferroviaire. D'une qualité variable, le vin normand a alors été concurrencé par des productions régionales bien plus réputées.

Le nouveau régime européen d'autorisations de plantation, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2016, autorise désormais la plantation de vignes pour tous types de vins, y compris sans IGP ou AOP. Une souplesse qui n'était pas garantie dans l'ancien système des droits de plantation et qui ouvre la voie au retour du vignoble en Normandie. ■

FOCUS SECTEURS



Elevage

La France très éloignée du modèle laitier danois et néerlandais

Le revenu des éleveurs laitiers français, danois et néerlandais ne dépend pas seulement de la dimension de leur exploitation. Les aides Pac, les fermages, l'endettement et les niveaux des salaires affectent fortement leur rentabilité.

Le service économique du ministère de l'Agriculture a publié un panorama des résultats économiques des exploitations laitières de 13 pays membres dont ceux de la France, du Danemark et des Pays-Bas.

Dans l'Hexagone, ces entreprises mobilisent six fois moins de capitaux qu'aux Pays-Bas (700 K€ versus 4 300 K€) et huit fois moins qu'au Danemark (5 200 K€). Mais dans ces deux pays, les exploitations laitières (207 ha au Danemark, 60 ha aux Pays-Bas versus 111 ha en France) sont en grande partie propriétaires de leurs terres.

Les Français moins endettés

A l'échelle de l'Union européenne, les aides Pac versées par exploitation (20 K€) équivalent à un quart de leur revenu brut avant amortissement (80 K€) et à 35 % de leur revenu net (56,6 K€).

Mais le revenu brut des entreprises laitières françaises dépend à 35 % des aides Pac (43 K€ sur 120 K€) comme celui des Danois (81 K€ sur 316 K€) alors qu'aux Pays-Bas, le ratio est de 20 % (29 K€ sur 151 K€).

Les exploitations danoises ont recours à de la main d'œuvre essentiellement salariale (3 ETP sur 4,19 ETP totaux) qu'elles paient cher (50 K€/ETP versus 26 K€/ETP en France) alors que dans les deux autres pays étudiés, le travail est essentiellement familial : 1,68 ETP sur 2,14 ETP en France et 1,7 ETP sur 1,9 ETP aux Pays-Bas.

Autre facteur de production impactant les revenus laitiers : le fermage. Estimé à 234 €/ha en moyenne parmi les treize pays membres, il atteint 813 €/ha au Danemark et 622 €/ha aux Pays-Bas alors qu'il avoisine 160 €/ha en France.

Par ailleurs, les exploitations danoises et néerlandaises sont bien plus endettées que les françaises. Le montant de leurs dettes rapporté à leur chiffre d'affaires est trois fois plus important pour les premières et deux fois plus pour les secondes alors qu'il équivaut à une année de production en France. Les frais financiers (144 K€ au Danemark) amputent fortement les résultats économiques de ces exploitations nordiques.

La Pologne, se distingue de ces trois voisins occidentaux par des exploitations laitières de petite dimension (25,7 ha) mobilisant 333 K€ de capitaux, propres à 85 %. Leur productivité globale (productions globales/charges) de 128 % est supérieure à celle observée au Danemark (108 %), aux Pays-Bas (114 %) et en France (105 %). Aussi, le revenu brut par hectare est relativement élevé (1400 €/ha en Pologne versus 1080 €/ha en France). A l'échelle de l'exploitation, le facteur limitant est leur dimension (37 K€ versus 120 K€ en France). ■

(1) 2023, année de référence

FOCUS SECTEURS



Grandes cultures

En Europe de l'Est la production de blé dur a triplé en cinq ans

Alors que la production de blé dur recule en Europe occidentale, elle progresse fortement en Slovaquie, en Hongrie et en Bulgarie.

Comparée aux quelque 800 Mt de blé tendre produites dans le monde (source : CIC), la production de blé dur, estimée à 37,3 Mt, paraît bien faible. Pourtant, les pays méditerranéens, principaux consommateurs de la céréale, ne couvrent pas leurs besoins. Leur déficit chronique les rend particulièrement vulnérables.

Le marché mondial de l'exportation, à 8,6 Mt, repose quasi exclusivement sur le Canada, qui en fournit 6,5 Mt, loin devant la Turquie, la France et le Mexique. Le pays à la feuille d'érable alimente ainsi l'ensemble du bassin méditerranéen, structurellement déficitaire de 5,5 Mt, Union européenne comprise. Chaque année, il y expédie plus de 5 Mt. Et lorsqu'il connaît un accident de production, les prix flambent : ce fut le cas en 2021 puis en 2023, indépendamment de la guerre en Ukraine qui agitait alors le marché du blé tendre. À La Palice, la tonne de blé dur dépassait certains mois les 400 €.

L'Italie largement devant

Cette année encore, la production mondiale est excédentaire pour la deuxième campagne consécutive, même si elle reste très mal répartie entre pays producteurs-exportateurs et pays consommateurs-importateurs. À l'automne, les cours oscillaient autour de 240 €/t.

Au Canada, la récolte a de nouveau atteint le seuil de 6,5 Mt alors qu'elle a progressé au Maghreb et dans l'Union européenne, dont la production atteint 8,3 Mt, soit + 0,9 Mt.

L'Italie reste le premier producteur européen de blé dur, avec 3,8 Mt (+ 0,3 Mt en un an), mais sa production décline depuis une dizaine d'années, comme dans toute l'Europe de l'Ouest.

À l'inverse, le blé dur gagne rapidement du terrain en Europe de l'Est : Hongrie, Bulgarie et Slovaquie ont triplé leur production en cinq ans, pour atteindre 1 Mt. Et le mouvement semble durable : ces pays, qui renoncent progressivement à leur statut de « greniers à maïs » de l'UE, pourraient s'orienter davantage vers le blé dur.

Cette année, une part significative de la hausse de la production européenne provient donc de l'Est. Les volumes récoltés sont majoritairement destinés à la consommation intérieure et à l'exportation.

Pour rééquilibrer une balance commerciale déficitaire de 1,3 à 2 Mt selon les années, l'Union européenne devra toutefois augmenter sa production d'autant. Lors de cette campagne, elle devrait importer 2,2 Mt de grains et de semoule (Comité de gestion cultures arables), tout en exportant 900 000 t. ■

FOCUS SECTEURS



Fruits et légumes

Crise d'abondance en UE pour la pomme de terre de consommation

27,2 Mt de pommes de terre de consommation ont été récoltées en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Belgique sur les 608 000 ha implantés le printemps dernier. Le marché libre s'est effondré. A l'export, l'industrie de la transformation est fortement concurrencée.

Comparées à l'an passé, les 2,5 millions de tonnes de pommes de terre produites en plus cet automne en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne ont fait s'effondrer les cours du marché libre. « Entre 0,50 et 4,00 €/100 kg », rapporte le NEPG, le Groupement de ces quatre principaux pays producteurs du Nord-Ouest de l'Union européenne. Les planteurs perdent des milliers d'euros par hectare.

Ces dernières campagnes, la faiblesse des rendements avait largement été compensée par la hausse des surfaces implantées. Par ailleurs, les opportunités créées par l'ouverture de nouvelles usines de transformation éloignaient le spectre d'une crise de surproduction. Mais cette année, la nouvelle augmentation des superficies implantées (+ 6,8 %) était celle de trop. Cumulée à une hausse des rendements (+ 4,5 %), la récolte de tubercules des pays membres du NEPG a augmenté de 10,4 % comparée à l'an passé. 27,2 Mt de tubercules ont ainsi été récoltées sur les 608 000 ha implantés avec un rendement moyen de 45,2 tonnes par hectare.

Concurrence sur la frite surgelée

L'Allemagne reste le premier producteur européen de pommes de terre (9,9 Mt ; + 7,4 %). Suit la France et ses 8,4 Mt de tubercules cultivées sur 197 000 ha (43t/ha). Mais les 700 000 t récoltées en plus cette année (+ 9,9 %) s'expliquent uniquement par la hausse de la superficie implantée le printemps dernier (+ 10,1 %). Le rendement reste inchangé.

« La contraction du marché mondial des frites surgelées (due à la combinaison des « droits de douane Trump », d'un euro fort par rapport au dollar étatsunien et à la hausse des ventes de produits transformés en provenance de Chine, d'Inde, d'Égypte, de Turquie et d'autres pays émergents producteurs de frites) a conduit à cette situation difficile », analyse le NEPG.

Au cours des deux dernières saisons, la Chine et l'Inde ont multiplié par 10 leurs exportations de frites congelées vers les pays voisins. Les volumes actuels dépassent largement les 500 000 tonnes. Alors que les exportations de l'UE-27 ont baissé durant deux saisons consécutives.

Pour 2025-2026, « les industriels ont clairement annoncé que les prix contractuels et les volumes contractés seraient réduits pour la saison 2026-2027 », affirme le Groupement.

Et les marchés n'entrevoient aucun signe de retour à une certaine normalité, avec des prix de vente rémunérateurs. Les problèmes de compétitivité de la frite européenne demeurent. ■

3 QUESTIONS À...

Thierry POUCH

Economiste, directeur du service Études économiques et prospective des Chambres d'Agriculture, chercheur associé au laboratoire REGARDS de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, membre de l'Académie d'Agriculture, et auteur ou co-auteur de plusieurs ouvrages géopolitiques, il était l'invité de notre Matinagri du 12 décembre ([VOIR ICI LA VIDEO](#)).



« Si l'Europe a été construite par l'agriculture, elle peut aussi se déliter par elle. »

Vous parlez d'un « changement d'époque » pour l'agriculture française. Qu'est-ce que cela implique concrètement pour les années à venir ?

Nous ne sommes plus dans une crise cyclique que l'on pourrait traverser avec quelques ajustements. Nous sommes face à une rupture historique. L'agriculture française s'est construite dans un contexte économique, politique et géopolitique très spécifique – celui de la reconstruction, de la croissance forte et de la PAC protectrice. Or, ces conditions ont disparu.

Aujourd'hui, nous cumulons dérèglement climatique, instabilité géopolitique, fragmentation du commerce mondial et affaiblissement des capacités publiques de financement. Cela signifie qu'il faut repenser le modèle agricole dans son ensemble, sans certitude sur la trajectoire à suivre. Le plus préoccupant, à mes yeux, n'est pas la difficulté en soi, mais l'absence de cap clairement assumé à l'échelle nationale et européenne.

Le commerce extérieur agroalimentaire français se dégrade fortement. Faut-il y voir un accident ou un signal stratégique majeur ?

C'est un signal d'alerte majeur. L'agroalimentaire était l'un des derniers secteurs structurellement excédentaires de l'économie française, avec l'aéronautique et le luxe. Son affaiblissement révèle quelque chose de beaucoup plus profond : une perte de puissance productive globale. Ce n'est pas seulement une question de compétitivité-prix ou de normes environnementales.

C'est aussi la conséquence d'une mondialisation devenue conflictuelle, où les rapports de force monétaires, douaniers et géopolitiques sont décisifs. Penser que la montée en gamme suffira à elle seule est illusoire si les débouchés se contractent et si les niveaux de vie stagnent chez nos partenaires. La question centrale devient donc : quelle place voulons-nous occuper dans la nouvelle hiérarchie agricole mondiale ?

Dans ce contexte, quel rôle peut encore jouer la Pac et, plus largement, l'Union européenne ?

La Pac est à un moment critique de son histoire. Elle a été l'un des fondements de la construction européenne et de la puissance agricole du continent. Or les perspectives actuelles – baisse budgétaire, renationalisation rampante, dilution dans des cadres financiers plus larges – font peser un risque systémique.

Deux scénarios se dessinent : soit l'UE parvient à refonder un compromis politique fort autour de son agriculture, en assumant qu'elle est un enjeu stratégique au même titre que l'énergie ou la défense ; soit elle échoue, et l'agriculture deviendra l'un des vecteurs de marginalisation, voire de dislocation européenne. Dans ce second cas, la disparition de la Pac provoquerait un choc productif et social considérable. L'agriculture n'est pas un secteur parmi d'autres : elle est un pilier de souveraineté, de cohésion et de stabilité. ■

Propos recueillis par Arielle Delest

DROIT ET GESTION



Cotisations sociales agricoles : une réforme majeure... encore largement floue

À compter du 1^{er} janvier 2026, le calcul des cotisations sociales des non-salariés agricoles (NSA) doit profondément évoluer. Annoncée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, cette réforme ambitionne de rapprocher l'assiette sociale agricole de celle des autres travailleurs indépendants, dans un contexte de déclaration désormais unifiée entre fiscalité et social.

Sur le papier, le cap est posé. Dans les faits, les exploitants avancent encore avec beaucoup d'incertitudes.

À ce stade, un seul texte réglementaire est paru : le décret du 25 juillet 2025. Depuis sa publication, aucune précision complémentaire n'a été apportée, ni sur les modalités pratiques, ni sur d'éventuels mécanismes d'accompagnement. Or, ce décret, s'il fixe un cadre, laisse encore de nombreuses questions ouvertes.

Un principe désormais acté : partir du résultat fiscal... avec des retraitements sociaux

La réforme repose sur une logique simple : le résultat fiscal en bénéfices agricoles devient la base de calcul des cotisations sociales MSA. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la déclaration unifiée, transmise à la fois à l'administration fiscale et à la MSA.

Mais le décret confirme que fiscalité et assiette sociale ne seront pas totalement alignées. Certains dispositifs, historiquement utilisés pour lisser ou réduire le résultat fiscal agricole, ne produiront plus d'effet sur le plan social.

Déductions fiscales : ce qui ne comptera plus socialement

Pour les exploitants imposés à l'impôt sur le revenu, le décret introduit un nouvel article dans le Code de la sécurité sociale, qui exclut explicitement plusieurs dispositifs fiscaux agricoles du calcul de l'assiette sociale :

- Le blocage des stocks à rotation lente,
- L'à-valoir social,
- L'abattement Jeune Agriculteur.

Ces mécanismes restent parfaitement valables fiscalement, mais ils seront réintégrés pour le calcul des cotisations sociales. En pratique, cela signifie que l'assiette MSA pourra être sensiblement plus élevée que le revenu fiscal déclaré.

C'est l'un des points les plus sensibles de la réforme, notamment pour les exploitations qui s'appuient fortement sur ces dispositifs pour piloter leur résultat.

DROIT ET GESTION

Sociétés à l'IS : pas de nouveauté sur les dividendes

Pour les NSA exerçant au sein d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés, le décret ne modifie pas les règles existantes. Les dividendes demeurent intégrés dans l'assiette des cotisations sociales au-delà de 10 % du capital social, des primes d'émission et des comptes courants d'associés.

Le changement est essentiellement formel : les références au Code rural disparaissent au profit d'un renvoi direct au Code de la sécurité sociale, dans une logique d'harmonisation avec l'ensemble des travailleurs indépendants.

Déclaration des revenus : tolérance zéro

Le décret durcit également le cadre en cas de défaut de déclaration. Désormais, l'absence de déclaration permettra à la MSA de procéder à une taxation d'office, en retenant un revenu forfaitaire applicable à toutes les cotisations sociales, sans distinction.

Le message est sans ambiguïté : une déclaration doit être déposée dans tous les cas, y compris en l'absence de revenus ou d'activité.

Ce que l'on pense savoir... sans confirmation définitive

À ce jour, et en l'absence de textes complémentaires, les éléments suivants sont ceux communément admis :

- Application de la réforme en 2026 sur la base :
 - De la moyenne triennale 2023-2024-2025 ;
 - Ou des revenus 2025 pour les exploitants ayant opté pour le calcul en N-1 avant le 31 décembre 2025 ;
- Réintégration sociale de certaines déductions fiscales agricoles ;
- Maintien de l'exonération des plus-values à court terme relevant de l'article 151 septies ;
- Application d'un abattement forfaitaire de 26 % sur l'assiette sociale ;
- Mise en place d'un nouveau barème :
 - Certains taux augmentent pour tous les exploitants,
 - Impact plus sensible pour les revenus les plus élevés ;
- Plancher : ne peut pas être inférieur à la cotisation minimale retraite de base ;
- Plafond : montant abattu ne peut pas dépasser 3 x le PASS.

Toutefois, aucun texte officiel n'est venu, à ce jour, confirmer ou détailler précisément ces modalités.

DROIT ET GESTION

À quelques jours de l'entrée en vigueur annoncée, de nombreuses interrogations subsistent : des mesures transitoires seront-elles mises en place pour les exploitants les plus impactés ? Comment la MSA appliquera-t-elle concrètement les retraitements ? Quels seront les effets réels du nouveau barème selon les profils d'exploitation ?

Pour l'instant, le décret du 25 juillet 2025 reste le seul repère réglementaire, et il ne suffit pas à lever toutes les incertitudes. Toutes les modalités de calcul de l'assiette ne sont pas connues et empêchent d'en mesurer l'impact réel. Mais, même sans visibilité complète, une chose est acquise : cette réforme qui devait au départ être neutre, ne le sera pas totalement.

Dans ce contexte d'incertitude réglementaire, l'anticipation et l'accompagnement prennent tout leur sens : analyse des dispositifs utilisés, réflexion sur les options fiscales et sociales... Rapprochez-vous de votre cabinet, membre d'AGIRAGRI.

Marion Lacourt-Dagonet, juriste-fiscaliste chez Fitagri, by Fiteco.

DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

La nouvelle version du site internet AGIRAGRI se veut plus dynamique pour faire valoir cette idée majeure qui a fait et fera le Groupement :
partageons nos cultures.



UN ACCÈS PRATIQUE

À partir du site, vous avez accès aux outils qui peuvent vous être utiles au quotidien aux parutions d'A Vrai Lire

VOIR LE SITE



Clic & Class



PACsimul



À vrai lire

PORTRAIT D'AVENIR

Investir, stocker, tenir dans la durée : le pari d'Antoine Antier

Quand il reprend le domaine de Cray à 24 ans, Antoine Antier n'a ni client ni certitudes. Vingt ans plus tard, il a bâti un vignoble solide, des marchés à l'international et une stratégie patiente, fidèle à sa terre comme à son tempérament.

Sur les plateaux calcaires qui dominent la Loire, entre Tours et Amboise, le vent passe large. Il vient de la rivière, remonte les rangs de vignes, glisse sur la pierre claire et se perd dans les caves creusées à même le tuffeau. Ici, le paysage a quelque chose de calme et d'obstiné, comme ceux qui l'habitent depuis longtemps. Le [Domaine de Cray](#) est là, à Montlouis-sur-Loire, depuis plus d'un siècle. Cinq générations d'Antier s'y sont succédées, sans tapage, en tenant la terre.

Au départ, c'était une ferme de polyculture-élevage, comme tant d'autres. Puis il y a eu Michel Antier. Né en 1930, disparu il y a trois ans. C'est lui qui a donné sa forme actuelle au domaine, qui a développé la vigne, creusé, stocké, agrandi, planté aussi des chênes truffiers, par intuition et par patience. « Il avait toujours un temps d'avance », dit son fils. Antoine Antier parle de son père sans emphase, comme on parle de quelqu'un qui continue d'agir à travers vous.

Antoine est né en 1982. À 16 ans, au lycée agricole, il (re)découvre la vigne. Une révélation, dit-il. Les études n'étaient pas son terrain naturel sourit-il mais le geste, le vivant, le rythme des saisons, oui. Il fait un BTS viticulture-œnologie, puis revient. En 2006, à 24 ans, il reprend le domaine. Il hérite de 80 hectares de vignes sur ces plateaux de calcaire, et d'une certitude : tout est à faire côté commerce.



Un stock stratégique

Quand il commence, il n'y a aucun client. Zéro. Le vin part surtout au négoce, parfois à perte. Alors il prend sa voiture, ses bouteilles, et va là où on goûte. Les salons Vins de Loire, Wine Paris, ProWein à Düsseldorf, chaque année. Trois jours debout, à expliquer, à attendre que quelqu'un s'arrête. Plus loin aussi : l'Europe, l'Asie, les États-Unis, la Russie... « Les professionnels savent goûter. Ils savent ce qu'ils veulent. Ça facilite les choses. » Le commerce n'est pas son truc, répète-t-il. Lui, il est bien dans les vignes. Mais il a tenu. Vingt ans plus tard, deux tiers de la production part chez des distributeurs et importateurs, un tiers au négoce – quand le prix est juste. Cette année, il a refusé de vendre. Trop bas. Il préfère stocker.

Deux récoltes en bouteilles, une en cuve

Le stock, ici, n'est pas un accident. C'est une stratégie héritée. Sous la cour, une cave monumentale en tuffeau peut accueillir jusqu'à deux millions de bouteilles. Le vin y dort au frais, lentement. Antoine gère à N+3 minimum. L'idéal selon lui : deux récoltes en bouteilles, une en cuves. « Cela coûte cher, mais cela protège », assure-t-il. Contre les aléas climatiques, contre les marchés instables, contre les années comme 2021, où le gel a détruit 80 % de la récolte. « Un gros coup dur. »

PORTRAIT D'AVENIR

Depuis, il s'organise autrement. Deux tours antigel ont été installées au printemps 2025, grandes silhouettes métalliques qui brassent l'air au-dessus des vignes quand la température tombe entre 1 et 2°C pour éviter que ça gèle. 60 000 euros pièce. Il en faudrait encore 4 ou 5. Et puis il y a la trésorerie. « Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. »

Le domaine fonctionne comme une petite mécanique bien huilée. Une assistante, un responsable de cave, un responsable des vignes... Soit neuf permanents – des saisonniers aussi bien sûr –. Tous polyvalents. Ici, on peut passer de la cave aux traitements, des vignes aux vendanges. Une seule machine à vendanger, une seule pour traiter. La moitié des raisins est encore récoltée à la main. « Au-delà de 100 hectares, il faudrait tout doubler. » Antoine ne cherche pas à grossir sans limite. Il parle d'équilibre, d'économie d'échelle, de domaines familiaux mieux gérés que ceux des financiers. Lui n'a pas pris de salaire pendant plus de dix ans. Il a tenu sur la durée, remis de l'argent quand il fallait. Depuis cinq ou six ans, il renouvelle le matériel, vieux parfois de plus de vingt ans. Aujourd'hui, il peut servir des clients à 100 comme à 100 000 bouteilles.

De la bouteille au verre

Dans les vignes, le Chenin domine. C'est lui qui fait Montlouis-sur-Loire : des secs, des demi-secs, des moelleux, des fines bulles aussi, élaborées selon la méthode traditionnelle, avec de longues fermentations en bouteille dans la fraîcheur des caves. Le Brut de Cray, assemblage de Chenin, Chardonnay, Pinot Noir, vieillit plusieurs années avant de sortir. À côté, des Crémants de Loire, des Touraine, des Chardonnay, des Pinot noir. Tout part du rendement, dit Antoine. Il a renouvelé presque tout le vignoble et planté plus de 30 hectares en 15 ans. De grands îlots, proches du domaine, plus faciles à travailler, à protéger, à rentabiliser.



Il y a aussi ce qui complète la vigne. Dans la cour, un restaurant troglodyte, creusé dans le tuffeau, immense, peut accueillir jusqu'à 400 personnes. Le « [Gueuleton de Montlouis](#) ». L'histoire a commencé en 1970. Aujourd'hui, ce sont sa sœur et son beau-frère qui tiennent la maison. Le vin du domaine y circule naturellement. Les bureaux sont encore partagés, mais plus pour longtemps.

Une vitrine sur les bords de Loire

Antoine construit un caveau de vente et de dégustation, avec des bureaux attenants. Une vitrine sur les bords de Loire. Ouverture prévue dans une dizaine de mois. Investissement lourd, entre 1 et 1,2 million d'euros. « Comptablement, ce n'est peut-être pas logique. Peut-être jamais rentable. » Mais c'est un plaisir, une diversification. Il a attendu presque vingt ans pour pouvoir se le permettre.

PORTRAIT D'AVENIR



Depuis juillet, la structure juridique a été réorganisée : GFA pour les terres, SCEA pour l'exploitation, SARL pour la partie commerciale, une holding pour solidifier l'ensemble. Antoine n'aime pas les bilans, mais il apprend à s'entourer. Un audit récent, réalisé par son conseil chez Fitagri (cabinet Fiteco) a permis d'optimiser, de mieux dialoguer avec les banques, ou parfois de s'en passer. « Faire la banque pour soi-même », il a retenu l'essentiel de la holding.

D'autres projets attendent encore : un hangar d'ici fin 2026, une nouvelle cuverie dans deux ans. « Je fais exactement, ou presque, ce que mon père a fait toute sa vie. » La viticulture traverse une crise, dit-il. Mais ce n'est pas la première. Ici, on avance. On investit. On stocke. On regarde loin.

Propos recueillis par Arielle Delest



Clic & Class



**Employeurs : mise à jour
au 1^{er} janvier 2026
du nouveau Smic
et dernières
négociations patronales**

Accédez à Clic & Class ici

Depuis le 1^{er} avril 2021, les employeurs agricoles, les Cuma puis les ETA et plus récemment les activités hippiques se doivent d'appliquer une nouvelle classification des emplois.

Les pôles "Social" des cabinets membres du groupement AGIRAGRI ont élaboré un cahier des charges pour créer un outil de calcul approprié. CLIC & CLASS a ainsi été conçu avec deux applications, une pour les agriculteurs/Cuma et les activités hippiques (établissements d'entraînement des chevaux de courses et centres équestres) et une pour les ETA. Très simple et très rapide d'utilisation, elles sont accessibles gratuitement et mises à jour à chaque modification du SMIC et accords professionnels.

CULTURE

Podcast / Des podcasts agricoles pour les heures de tracteur

Les podcasts agricoles ont le vent en poupe. L'agriculture est un univers de passion, d'innovation, de transmission et de relations humaines fortes. Le podcast permet d'en restituer toute la richesse : des voix sans filtre, des parcours sincères, des doutes, des réussites et des convictions partagées. Voici une sélection de 6 podcasts incontournables :

PORTRAITS

 **La Clé des Champs** de [Louise Lesparre](#), immersion sincère dans la vie de celles et ceux qui cultivent, élèvent et innovent.

 **Échos de Ferme** de [Sophie Dias](#), portraits sensibles d'agriculteurs d'Occitanie.

ACTU

 **Agriquoi ?** de [Virginie Montmartin](#), pour comprendre l'actualité agricole sans clichés.

 **Bruits de comptoir**, par [Le Comptoir des Eleveurs](#) avec [Jonathan Verrier](#) : Mercosur, DNC, Sommet de l'élevage... l'actu décryptée en 15 minutes chrono.

PRATIQUE

 **Transmission positive** de [Marie-Laure Hustache](#), accompagne les employeurs dans la transmission de leur entreprise : recruter, intégrer, fidéliser et transmettre.

 Des gens et des tracteurs de [Yoann Fond - Video tuto pour le SAV](#), pour les passionnés de machinisme et d'innovation.

En bonus, un 7^e podcast de Radio France, tourné vers la ruralité : [Entendre la France Rurale](#).



TV / VIP pour very important... paysan



Une première sur la chaîne LCP, **VIP – Very Important Paysan** bouscule les codes en donnant la parole aux agriculteurs à travers des portraits incarnés et pédagogiques. Pensée pour un public urbain, loin des clichés, l'émission donne la parole à celles et ceux qui font vivre les territoires, abordant sans détour leurs réalités économiques, sociales et environnementales. Les cinq premières émissions pilotes ont déjà été tournées et donnent le ton d'un format prometteur. Les prochaines sont désormais attendues avec impatience.

PARLONS DE NOUS

Quand la gestion devient un outil de terrain



Moi agriculteur, je pilote est un livre-outil inédit, conçu pour accompagner concrètement les chefs d'entreprises agricoles et viticoles dans le pilotage quotidien de leur exploitation. Réalisé collectivement par les douze cabinets d'expertise-comptable agricole du groupement AGIRAGRI, cet ouvrage s'adresse aux femmes et aux hommes de terrain, souvent dans l'urgence, toujours dans l'action

Pensé comme un véritable GPS, le livre propose des fiches claires, des exemples concrets, des conseils pratiques et des encadrés synthétiques pour aller à l'essentiel, sans jargon inutile. Il aide à mieux comprendre les enjeux de gestion, à préparer ses décisions et à dialoguer efficacement avec ses partenaires.

La sortie officielle aura lieu au SIA'PRO, du 23 au 25 février, sur le stand AGIRAGRI.

AGIRAGRI fait son entrée au SIA'PRO



AGIRAGRI sera présent au SIA'PRO du 23 au 25 février, marquant une étape importante pour le groupement. Cette première participation illustre la volonté d'AGIRAGRI de renforcer sa visibilité et son engagement auprès des chefs d'entreprises agricoles et des décideurs du secteur.

À travers cette présence, les cabinets membres affirment leur rôle d'acteurs de proximité, engagés dans l'accompagnement stratégique, économique et humain des entreprises agricoles. Le SIA'PRO constitue une opportunité privilégiée d'échanges, de partage d'expertises et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes du monde agricole.

PARLONS DE NOUS

Palmarès de notre challenge

Et si, en seulement deux minutes, vous aviez l'opportunité de révéler toute la richesse, l'innovation et l'énergie qui animent l'agriculture et les métiers qui l'entourent ?

L'an dernier, les cabinets membres du groupement AGIRAGRI avaient relevé le défi avec brio. Créativité, spontanéité, liberté d'expression : nous les avons invités à oser... et ils ont répondu présents, au-delà de nos attentes.

Cette année, l'aventure continue. Place au palmarès.

Cabinet Bizouard – Prix Graine de star

Récompensé pour l'originalité de son scénario, l'engagement des équipes, la qualité de la mise en scène et le talent des acteurs. [VOIR LA VIDÉO](#)

Cabinet Altonéo – Prix Agri Fan

Récompensé pour son esprit d'entreprise, son ton décalé et naturel, résolument enthousiaste, ainsi que pour sa véritable envie de partager. [VOIR LA VIDÉO](#)



AGIRAGRI présent avec son stand

SIA'PRO
23>25 FEV 2026 ■ PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES



PLUS D'INFORMATIONS PROCHAINEMENT

A VRAI DIRE

Les gagnants et les perdants de la PAC en 2023

Par rapport à 2022, la première année de la Pac 2023-2027 s'est traduite par un montant global stable : 8,5 milliards d'euros ont été versés aux agriculteurs français, selon Agreste. Cette stabilité masque toutefois une importante redistribution des aides induite par la réforme. Le premier pilier (6,6 Md€) a renforcé le soutien au revenu par rapport à 2022, avec une hausse de l'aide de base et de celle aux jeunes agriculteurs, tandis que le nouvel écorégime a mobilisé moins de crédits que le paiement vert de 2022 (1,8 Md€ contre 2,0 Md€). En 2023, 91 % des exploitants y ont eu accès, principalement via les pratiques culturales, la certification (bio et HVE) étant surtout utilisée en viticulture, maraîchage et arboriculture.

Le second pilier (1,9 Md€) a lui aussi évolué en comparaison avec 2022 : l'ICHN est restée stable, l'assurance récolte a fortement progressé, tandis que les aides à la bio ont reculé de 11 %. La réforme a aussi réduit le nombre de bénéficiaires (-10 % sur un an), ce qui a porté l'aide moyenne par exploitation à 30 700 €, contre 27 600 € en 2022. Les petites exploitations ont été les grandes gagnantes (+23 %), alors que les grandes structures ont enregistré un léger recul. Au final, 34 % des exploitations ont vu leurs aides augmenter par rapport à 2022, confirmant un rééquilibrage sans hausse globale des enveloppes.

Les débuts de la prochaine programmation (2028-2032) s'annoncent plus turbulent, avec une nouvelle réduction budgétaire et la disparition annoncée de la distinction entre premier et second piliers, au profit d'une architecture plus intégrée des aides.

[PLUS ICI](#)

L'agriculture européenne à l'horizon 2040 : quels choix pour la Pac ?

Comment nourrir l'Europe tout en respectant le climat ? L'étude *Scenar2040* du Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne explore trois trajectoires pour la Pac à l'horizon 2040. Le scénario « productivité et investissement » privilégie la compétitivité : hausse de la production et amélioration de la balance commerciale, mais au prix d'émissions et de pollutions accrues. À l'inverse, le scénario « environnement et climat » réduit les émissions et crée de l'emploi, mais entraîne une baisse de la production et une hausse des prix alimentaires. Enfin, l'hypothèse d'une absence de Pac provoquerait un recul marqué des revenus, de la production et de l'emploi agricoles. Sans trancher, le CCR souligne la nécessité de compromis pour bâtir une Pac capable de concilier souveraineté alimentaire, transition écologique et viabilité économique.

Production française de miel en 2025 : un record à nuancer

Avec une production estimée à 38 300 tonnes, la filière apicole française atteindrait en 2025 son plus haut niveau depuis 2014, selon l'estimation de référence publiée par InterApi. Ce volume global masque toutefois de fortes disparités régionales, liées à des conditions climatiques extrêmes, à la pression du varroa et du frelon asiatique, ainsi qu'à une grande variabilité des rendements. Le sud de la France, principal bassin de production, a été pénalisé par la sécheresse estivale, entraînant de faibles volumes pour les miels de lavande, de montagne et de tournesol, très demandés en GMS. À l'inverse, les miels d'acacia et de fleurs de printemps ont bien résisté. Le miel bio reste stable et représente 27 % de la production.

A VRAI DIRE

Lancement de l'Observatoire national de l'agrivoltaïsme

L'Observatoire national de l'agrivoltaïsme a été officiellement lancé mi-novembre 2025 sous le pilotage de l'Ademe. Il s'inscrit dans le prolongement de la loi APER de 2023, qui confie à l'agence une mission de suivi statistique des installations agrivoltaïques. Mis en ligne fin novembre après plusieurs mois de travaux préparatoires, l'outil vise à recenser et cartographier les projets existants ou autorisés, tout en décrivant leurs principales caractéristiques. Objectif affiché : éclairer les décisions publiques et encadrer le développement de l'agrivoltaïsme afin de préserver la vocation alimentaire des terres. La première version recense déjà plus de 200 installations, représentant 2,2 GWc, dont 121 en exploitation. Un panorama national complet est attendu début 2026.

Rebond des récoltes et hausse des prix des productions animales

En 2025, d'après les estimations du compte prévisionnel de l'agriculture, publiés le 16 décembre, la production agricole augmenterait de 3,7 % en euros courants : la hausse des volumes s'accompagnerait d'une légère hausse des prix. La production végétale augmenterait de 3,5 % en volume. Après la très mauvaise année 2024, les productions de vin et de céréales seraient en net rebond. Les prix des végétaux reculeraient de 2,8 %, atténuant la hausse en valeur (+0,6 %). Après la baisse en 2024, la production animale rebondirait de 9,2 % en valeur, principalement en raison de la hausse des prix (+8,5 %). La hausse des volumes serait limitée à 0,6 %. Les consommations intermédiaires baisseraient de 0,3 % en valeur, avec de faibles évolutions de leur prix (+0,5 %) et de leur volume (-0,7 %). Après deux années de nette baisse, faisant elles-mêmes suite à deux années de forte progression, la valeur ajoutée de la branche agricole repartirait à la hausse : la production croît alors que les consommations intermédiaires stagnent. Au total, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif en termes réels augmenterait de 6,9 % en 2025, après une baisse de 13,0 % en 2024.

[PLUS ICI](#)